

CÉRESTE



Luberon

Mairie de CÉRESTE
Alpes de Haute Provence

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

**du 30 juillet 2020 à 19 h 30
Salle de la Gardette**

Etaient présents : Gérard BAUMEL, Jean-Louis de BOISSEZON, Michel HAMEAU, Pierrette FRIMAS, Céline MALLEGOL, Jean-Marie WILLOCQ, Stéphan PACCHIANO, Serge NALET, Olivier ORSINI, Delphine ROQUES, Claire VOLTUCCI, Stéphane DURBEC et Laurence BIENBOIRE.

Procurations de Madame Geneviève MAZUEL à Jean-Louis de BOISSEZON et d'Anne-Catherine KAUFFMANN à Pierrette FRIMAS.

Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal

Désignation d'un secrétaire de séance

Ordre du jour:

- 1- Patrimoine classé : affectation du résultat 2019 - rectificatif
 - 2 - Budget Primitif 2020 : Commune et Patrimoine classé
 - 3 - Vente de mobilier
 - 4 - Création d'un cabinet médical : demande de subvention
 - 5 - Inondations 2019 : demande de subvention
 - 6 - Désignation d'un délégué au sein du syndicat A.G.E.D.I.
- Informations diverses

Le compte rendu du 10 juillet est approuvé par le conseil municipal à l'unanimité des membres présents.

Le conseil municipal désigne Monsieur Jean-Marie WILLOCQ comme secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents.

Délibérations du conseil:

1 - BUDGET PATRIMOINE CLASSE - Rectificatif affectation du résultat (DE 2020 35)

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Gérard BAUMEL, Maire, ayant délibéré et approuvé le 6 mars 2020 le compte administratif et le compte de gestion de l'exercice 2019 et statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement et constatant que le déficit d'investissement est bien de 17 710.30 € mais que la limite de l'excédent de fonctionnement disponible et de 6 788.49 €, l'affectation de 17 710.30 € au compte 1068 doit être modifiée.

Le conseil municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement au compte 1068 la somme de 6 788.49 €.

2 - BUDGET PRIMITIF 2020 - Budget Patrimoine Classé (DE 2020 36)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2020 « Patrimoine Classé ».

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement voté	0	0
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent) 69 962.79 €
TOTAL de la section de fonctionnement	0	69 962.79 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Crédit d'investissement voté (y compris le compte 1068)	69 962.79 €	69 962.79 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) €	(si solde positif)
TOTAL de la section d'investissement	69 962.79 €	69 962.79 €

TOTAL DU BUDGET	69 962.79 €	69 962.79 €
------------------------	--------------------	--------------------

Le conseil municipal ouï l'exposé qui précède, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2020 « Patrimoine Classé » à l'unanimité.

BUDGET PRIMITIF 2020 - Budget Principal (DE 2020 37)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif 2020 de la commune.

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes
Crédit de fonctionnement voté	2 272 872.05 €	1 721 720.00 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent	0	0
002 Résultat de fonctionnement reporté	(si déficit)	(si excédent) 551 152.05 €
TOTAL de la section de fonctionnement	2 272 872.05 €	2 272 872.05 €

Section d'investissement	Dépenses	Recettes
Crédit d'investissement voté (y compris le compte 1068)	1 381 302.92 €	1 682 223.92 €
Restes à réaliser de l'exercice précédent		
001 solde d'exécution de la section d'investissement reporté	(si solde négatif) 300 921.00 €	(si solde positif)
TOTAL de la section d'investissement	1 682 223.92 €	1 682 223.92 €

TOTAL DU BUDGET	3 955 095.97 €	3 955 095.97 €
------------------------	-----------------------	-----------------------

Le conseil municipal ouï l'exposé qui précède, après en avoir délibéré, vote le budget primitif 2020 de la commune à l'unanimité.

3 - VENTE DE MOBILIER - Lits d'occasion de la maternelle (DE 2020 38)

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la commune de St Michel l'Observatoire recherchait des lits pour sa classe de maternelle dont l'effectif augmente à la rentrée.

La commune de CERESTE dispose de 6 lits combinés couchette d'occasion en bon état de la maternelle qui ne sont plus utilisés depuis de nombreuses années et encombrant le local de stockage.

Monsieur le Maire propose donc de vendre au prix de 261 € le lit.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité décide :

- **De vendre** les 6 lits au prix de 261 € pour un montant total de 1 566 €
- **D'inscrire** au budget cette somme.

4 - AMENAGEMENT D'UN LOCAL POUR LA MAISON MEDICALE COMMUNALE EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN MEDECIN A CERESTE (DE 2020 39)

Un local, appartenant à la commune, qui jouxte la maison médicale communale existante est actuellement libre et pourra permettre après travaux et équipements l'installation d'un médecin généraliste.

Ce médecin généraliste qui s'est inscrit dans l'association des professionnels de santé de la maison médicale existante et qui regroupe déjà 12 professionnels (Dentiste, Kinésithérapeutes, Infirmières, Ostéopathe, Orthophoniste, Psychologue, Sophrologue) souhaite exercer le plus rapidement possible.

Les travaux d'aménagement de ce local, auxquels s'ajoute des équipements nécessaires pour le bon fonctionnement de ce cabinet médical s'élève à : 43 847 € HT

Monsieur la Maire propose de demander l'aide de la Région pour le financement de ce projet :

Plan de financement

Travaux d'aménagement du local	20 591 €
Equipement Echographe	20 666 €
Equipement Electrocardiographe	2 590 €
Coût total des dépenses	43 847 €

Autofinancement 50%	21 923.50 €
Région Sud 50%	21 923.50 €
Coût total des recettes	43 847.00 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide, à l'unanimité

- **D'approuver** le plan de financement
- **Demander l'aide de la Région** pour financer ces travaux et les équipements nécessaires
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les documents

5 -INONDATIONS 2019 - Demande de subvention (DE 2020 40)

Monsieur le Maire informe l'ensemble du conseil municipal que la commune de CERESTE par arrêté du Ministère de l'Intérieur du 12 décembre 2019 a été reconnue de l'état de catastrophe naturelle.

La Région Sud a mis en place un fonds d'aide exceptionnelle en faveur des communes touchées par les catastrophes naturelles « FRAT SOLIDARITE INONDATION. L'objectif de ce fonds d'aide exceptionnelle est de pouvoir accompagner les communes reconnues en état de catastrophes naturelles de pouvoir entreprendre des réparations en urgence de leurs infrastructures et réseaux détenus en propres et directement endommagés par les inondations dès lors qu'il s'agit de biens non assurés.

La date limite de dépôt des dossiers de demande de subvention est fixée au 31/12/2020.

Le versement de la subvention se fera sur factures acquittées.

Monsieur le Maire propose deux devis établis par :

- LTP Luberon le 28 janvier 2020 d'un montant HT de 15 795 € pour la réparation de passerelle avec enrochement, le chemin du Puy également avec hydro curage du pont et enrochement.
- BS Voirie le 10 janvier 2020 d'un montant HT de 80 816.47 € pour une remise en état de plusieurs chemins : le long roux, bastide neuve, les prés, la véloroute, la gare, les blaques, le carrefour carteret et l'Ubac.

Plan de financement :

LTP	17 795.00 €
BS VOIRIE	80 816.47 €
Montant HT des dépenses	98 611.47 €

Autofinancement (75 %)	73 958.60 €
La Région Sud (25 %)	24 652.87 €
Montant total des recettes	98 611.47 €

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire décide, à l'unanimité de :

- **Demander** l'aide de la Région Sud pour financer les travaux dus aux inondations 2019
- **Approuver** le plan de financement ci-dessus
- **Autoriser** le Maire à signer tous les documents

6 - AMENDES DE POLICE 2020 - Demande de subvention (DE 2020 41)

Monsieur le Maire expose au conseil municipal la répartition des recettes provenant du produit des amendes de police entre les communes de moins de 10 000 habitants.

L'enveloppe s'élève pour le Canton de Reillanne-Banon s'élève à 96 000 €.

Monsieur le Maire propose donc de solliciter une aide auprès du Conseil Départemental au titre de la répartition du produit des amendes de police pour la fourniture et mise en œuvre de peinture routières : passage piétons, places de parking, places PMR et la fourniture et pose de panneaux.

Le montant prévisionnel de l'ensemble de ces travaux de sécurisation et signalisation horizontale et verticale s'élève à 8 245.17 € HT.

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à l'unanimité, décide de :

- **Demander** une aide de 50 % du montant HT prévisionnel auprès du Conseil Départemental des Alpes de Haute-Provence au titre de la répartition du produit des amendes de police
- **S'engager** à financer la part non subventionnée

- **Autoriser** le Maire à signer les documents nécessaires pour cette demande de subvention

7 - DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SEIN DU SYNDICAT "Agence de GEstion et Développement Informatique" (A.GE.D.I.) (DE 2020 42)

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 26 mai 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La commune de CERESTE, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le conseil municipal après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DESIGNE** Mme Pierrette FRIMAS, Adjointe au Maire
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Informations :

Piscine municipale : Monsieur le Maire remercie Laura Rostan d'Ancezune pour la gestion de la piscine municipale et d'avoir établi le protocole COVID 19 qui a reçu un avis favorable de la préfecture.

Ensuite, Madame Rostan d'Ancezune donne les statistiques de fréquentation pour le mois de juillet (28 jours) avec 3561 venues et les statistiques d'exploitation avec 9 123.60 €.

La séance est levée à 21 h 20

Le Secrétaire
Jean-Marie WILLOCQ

Le Maire
Gérard BAUMEL

INFORMATION : le procès-verbal de la réunion rédigé par le ou la secrétaire de séance désigné(e) par le conseil municipal en début de séance est consultable en mairie.
--